

ACTION 7	Favoriser la production d'énergie renouvelable par les habitants	Date de création : Septembre 2021
		Date de mise à jour : Décembre 2023

AXE 1	Réchauffement climatique : lutter , s'adapter, protéger la qualité de l'air
--------------	--

OBJECTIF GLOBAL 2	Aider et inciter les habitants à agir
--------------------------	--

Contribution aux 17 ODD (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)										
  	<table border="1"> <tr> <td>Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	<input type="checkbox"/>	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	<input type="checkbox"/>										
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>										
Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>										
Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>										
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>										

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
<p>✚ Nécessité de produire localement des énergies renouvelables. Gisements limités d'énergies renouvelables à St Jean pied de Port (solaire et un peu d'hydraulique avec une nette prédominance du solaire) Une grande partie des bâtiments sont situés dans le périmètre de la Citadelle et sont donc soumis à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France.</p> <p>✚ Inciter les habitants à produire des énergies renouvelables (ici à partir du solaire) en leur fournissant une information claire et indépendante (autorisation, potentiel de production approximatif)</p>	<p>✚ Communiquer sur le cadastre solaire mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) auprès des habitants (bulletin, application panneau pocket, réseaux sociaux, réunion publique)</p>

	<p>✚ Faire une demande auprès de l'architecte des Bâtiments de France pour établir une cartographie des zones où l'installation de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) serait autorisée.</p> <p>Règlement restrictif sur la commune, les panneaux seraient autorisés sous plusieurs conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -non visibles de l'espace public (vues de près et vues lointaines) -ils doivent être intégrés au pan de toiture sans surépaisseur -couleur de la toiture (rouge) <p>✚ Achat groupé lors d'une opération ponctuelle ?</p> <p>✚ Réunion publique sur les panneaux photovoltaïques en autoconsommation visant à fournir une information claire et indépendante (autorisation, potentiel de production approximatif ...) Réunion réalisée avec I Ener le 12.10.2023</p>
--	--

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Comité de pilotage / Commune Réf Copil : Nicolas Dumont, Philippe Inarra, Xavier Pierre, Patxi Lans	Architecte des bâtiments de France I Ener

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'installations sur les 3 ans
-------------------------------	--------------------------------------

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	X

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

De nombreuses animations à l'occasion de la semaine Klima



L'opération ramassage de déchets avec les scolaires avait été un réel succès l'an dernier. ARCHIVES P. C.

Coordonnée par la Communauté d'agglomération Pays basque, la semaine Klima, du 9 au 15 octobre, est un temps fort de mobilisation des collectivités, administrations, écoles, entreprises du Pays basque pour « agir ensemble et maintenant pour le climat au Pays basque ». Dans cette optique, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port et le comité de pilotage Agenda 30 organisent la semaine Klima de Garazi.

Mardi 10 octobre, à 19 h 30, à la salle d'honneur de la mairie, une réunion publique d'information portera sur les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat présentée par Soliha. Mercredi 11, une demi-journée de nettoyage collectif des abords des établissements scolaires initiée par le Conseil municipal des jeunes, ouverte à tous, est reconduite (rendez-vous au Jai Alai à 13 h 30).

Jeudi 12, l'Ener animera une réunion publique « Tout savoir sur les panneaux solaires en autoconsommation », à 19 h 30, à la salle d'honneur de la mairie.

Vendredi 13, une animatrice de l'Association des propriétaires riverains de la Nive (APRN) interviendra auprès d'élèves de l'école primaire Sainte-Marie pour sensibiliser à la pollution

de l'eau et à ses conséquences sur le milieu aquatique.

Samedi 14, l'APRN organise, de 10 heures à 12 h 30, une matinée de nettoyage collectif des berges de la Nive et du Laurhibar (rendez-vous place de la mairie). Dimanche 15, la 2^e édition de la Garazi à vélo se tiendra de 9 heures à 12 heures au marché couvert. Cet événement vise à promouvoir la pratique du vélo avec plusieurs animations proposées tout au long de la matinée (balade familiale encadrée, essai de vélos électriques, bourse aux vélos...).

Initiatives pour l'eau

De son côté, l'association Avenir propose la « route des économies d'eau en Garazi-Baigorri » en découvrant des initiatives de particuliers pour préserver les ressources en eau : départ en minibus depuis la place Jean-de-Huarte, soit le samedi 14, à 15 heures, soit le dimanche 15, à 10 heures, sur inscription uniquement avant le 11 octobre par mail à avenirgb@gmail.com (animation gratuite). Enfin, le pôle Garazi-Baigorri organise, mardi 11 octobre, pour les enfants, une visite d'une station d'épuration et des animations sur la raréfaction de l'eau.

Patrice Crusson



FICHE PRATIQUE

Implanter des panneaux solaires aux abords de monuments historiques

Le département des Pyrénées-Atlantiques possède un cadre naturel, un patrimoine et des paysages d'exception qui constituent un bien commun à préserver. Pour autant, le territoire n'est pas figé et il est possible de participer à la création des paysages d'aujourd'hui en prenant en compte les différents patrimoines du territoire lors de l'installation de panneaux solaires.

Concrètement, l'installation de panneaux solaires mérite une attention particulière à l'échelle du bâtiment, comme à celle de la parcelle, du village ou du paysage afin de concilier efficacité énergétique, contraintes techniques et préservation des paysages et du patrimoine. Chaque situation est singulière et selon que l'on se trouve dans un bourg, un hameau ou bien isolé, selon que sa maison est traditionnelle, construite au début du XXe siècle ou bien récente, la prise en compte de grands principes détaillés dans cette fiche permet d'inscrire son projet aux abords des monuments historiques en fonction de leur sensibilité propre.

Aux abords des monuments historiques, une attention particulière doit être portée à l'intégration des capteurs solaires en fonction de l'impact visuel du projet et des spécificités de l'environnement existant. Afin de répondre aux objectifs de préservation et de valorisation des paysages existants, l'insertion optimale des capteurs sera recherchée en jouant sur leur implantation et leurs dimensions. Cet objectif d'harmonie avec l'environnement bâti et paysager est complémentaire de la notion d'intégration développée par l'ADEME, et limitée à l'utilisation des capteurs en remplacement d'un élément déjà construit.

L'impact visuel du projet sera apprécié différemment selon la position qu'il occupe dans un contexte paysager ou urbain bien déterminé (centre de ville ou de bourg, village, lotissement, présence de végétation, relief, vues plongeantes, paysage ouvert, perspectives monumentales...).

Sur le bâti traditionnel :

L'installation de capteurs solaires en centre ancien est généralement peu adaptée, voire proscrite en raison de l'organisation architecturale et du caractère traditionnel des matériaux de couverture destinés à être préservés. Afin de ne pas dénaturer l'aspect général des toitures, il sera demandé que le dispositif soit installé au sol ou sur un versant non visible du domaine public.

Sur le bâti récent ou neuf :

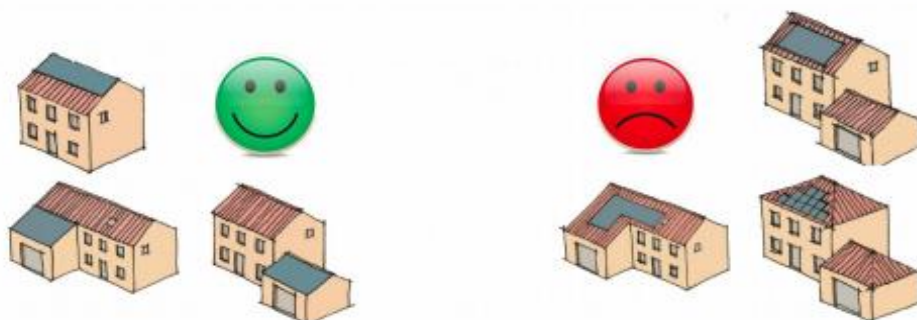
L'implantation de capteurs solaires est généralement admise sous réserve d'une bonne intégration au bâtiment principal et de ne pas constituer une perturbation visuelle pour l'environnement existant. On privilégiera l'implantation dans le plan de toiture, sur des volumes annexes à la construction principale (auvent, véranda, appentis, garage...). Les capteurs solaires pourront être traités comme des éléments architecturaux intégrés à la composition d'ensemble. Associé à l'écriture architecturale du projet, le dispositif privilégiera l'expression d'une certaine sobriété. L'implantation de panneaux dissociés du projet architectural est à éviter.

Ressources complémentaires :

- *Guide solaire et patrimoine protégé (FNCCR) :* <https://www.fnccr.asso.fr/article/guide-solaire-et-patrimoine-protége/>
- *Webinaire CREBA L'intégration architecturale des équipements énergétiques:* <https://m.youtube.com/watch?v=UvtHfRnDQio>

En règle générale

Mise à jour : mai 2022



PANNEAUX SOLAIRES SUR IMMEUBLE TRADITIONNEL

Secteur à forts enjeux patrimoniaux N1 - Implantation non visible depuis l'espace public : au sol et sur les bâtiments annexes en cœur d'îlots.

Secteur à enjeux modérés N2 - Panneaux solaires intégrés à l'architecture de manière à en limiter l'impact visuel :
→ Planter les panneaux dans le plan de la toiture, sur toute la largeur de la toiture.
Proscrire la pose en sur-épaisseur.
→ Utiliser des matériaux de même teinte que la toiture existante : tuiles ou panneaux solaires de teinte noire sur les couvertures en ardoise et de teinte rouge sur les couvertures en terre cuite. L'ensemble des éléments (panneaux et structure) ne doivent pas être brillants et/ou réfléchissants.
→ Sur les constructions individuelles, limiter l'implantation au tiers inférieur ou supérieur de la toiture. Planter les panneaux sur la rive d'égout en conservant une rangée de tuiles en partie inférieure.
→ Privilégier l'implantation des panneaux solaires sur les versants arrières et sur les immeubles à caractère industriel.

PANNEAUX SOLAIRES SUR CONSTRUCTION NEUVE EN CENTRE ANCIEN

Secteur à forts enjeux patrimoniaux N2 - Panneaux solaires intégrés à l'architecture de manière à en limiter l'impact visuel :
→ Planter les panneaux dans le plan de la toiture, sur toute la largeur de la toiture.
Proscrire la pose en sur-épaisseur.
→ Utiliser des matériaux de même teinte que la toiture existante : tuiles ou panneaux solaires de teinte noire sur les couvertures en ardoise et de teinte rouge sur les couvertures en terre cuite. L'ensemble des éléments (panneaux et structure) ne doivent pas être brillants et/ou réfléchissants.
→ Sur les constructions individuelles, limiter l'implantation au tiers inférieur ou supérieur de la toiture. Planter les panneaux sur la rive d'égout en conservant une rangée de tuiles en partie inférieure.
→ Privilégier l'implantation des panneaux solaires sur les versants arrières et sur les immeubles à caractère industriel.

Secteur à enjeux modérés N3 - Panneaux solaires intégrés à la volumétrie :
→ Planter les panneaux dans le plan de la toiture (proscrire la pose en sur-épaisseur).

PANNEAUX SOLAIRES EN SECTEUR PAVILLONNAIRE

Secteur à forts enjeux patrimoniaux N3 - Panneaux solaires intégrés à la volumétrie :
→ Planter les panneaux dans le plan de la toiture (proscrire la pose en sur-épaisseur).

Secteur à enjeux modérés N4 - Sans prescriptions.